

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.282

L'An deux Mille Dix, le 6 décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 novembre 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 novembre 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DUMAS représentée par M. DENIS
M. PRUDENCIO représenté par M. MERLE
M. PAVON représenté par Mme DESCHANP

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. MEGLIO.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 31

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **INSTALLATION ET MAINTENANCE DE DISPOSITIFS HOMOLOGUES
POUR LE CONTROLE AUTOMATISE DE FRANCHISSEMENT DE
FEUX ROUGES**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : **3 CONTRE – 15 POUR – 13 ABSTENTIONS**

L'État a engagé un programme de lutte contre l'insécurité routière, dont le programme de contrôle automatisé des infractions au code de la route constitue une composante majeure. Un volet de ce programme est celui relatif au contrôle automatisé du franchissement de feux rouges.

La ville de Royan a souhaité s'associer à ce programme de prévention routière. Ainsi deux feux tricolores seront équipés d'un dispositif de contrôle automatisé de franchissement de feux rouges.

Les deux dispositifs de contrôle seront situés :

- Carrefour boulevard de la Grandière / cours de l'Europe / boulevard de la République : axe boulevard de la Grandière, sens boulevard de la Grandière vers le boulevard de la République,
- Carrefour boulevard de la République / rue Pierre Loti / rue Gambetta : axe boulevard de la République, sens boulevard de la République vers la rue Gambetta.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention à intervenir avec l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du rapporteur,
- Vu le projet de convention ci-annexé,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention à intervenir avec l'état pour l'installation et la maintenance des dispositifs homologués pour le contrôle automatisé de franchissements de feux tricolores.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 décembre 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD